

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 10 août 2020

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 10 août 2020 à 16 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Pascal Tremblay.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale.

#### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2020-08-01**

#### Dérogação mineure - 123, terrasse Chaville

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Pascal Bruneau* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser la construction, au 123, terrasse Chaville, d'un garage détaché d'une superficie de 111,5 mètres carrés au lieu de 94 mètres carrés et muni d'une porte d'une hauteur de 3,04 mètres au lieu de 2,75 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement du zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif à la dérogation mineure, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 123, terrasse Chaville, telle que présentée par *monsieur Bruneau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-08-02**

**Changement de lieu pour la tenue des séances publiques du conseil**

ATTENDU le contexte de la COVID-19 et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 ;

ATTENDU que la tenue de séances publiques, dans la salle actuelle du conseil municipal, située à l'hôtel de ville de Lavaltrie, ne permet pas de respecter les mesures sanitaires exigées en période de pandémie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que les prochaines séances publiques du conseil soient tenues à l'Église de Lavaltrie sise au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et ce, pour une période indéterminée ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2002-10-11 traitant du même sujet ;

Que cette modification soit faite conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

**2020-08-03**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marc-Olivier Breault, directeur  
général et assistant-greffier

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

---

Christian Goulet, maire